



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Séance
extraordinaire du
20 novembre 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes tenue le 20 ième jour de novembre deux mille dix-sept, sous la présidence de madame Céline Geoffroy. La session débute à 22:10 heures.

Sont présents formant quorum;

Mme Marthe Blanchette, conseillère
Mme Mélanie Laplante, conseillère
M. Pierre Venne, conseiller
M. Gaétan Desmarais, conseiller
Mme Claire Sarrazin, conseillère
M. Michel Picard, conseiller

est également présente;

Madame Marie-Claude Parent, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, *par intérim*

CONVOCATION SUR LE CHAMP

Tous les membres du conseil sont présents. Une séance extraordinaire est convoquée sur le champ.

Tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

ORDRE DU JOUR

- 01- Constatation du quorum
- 02- Ouverture de l'assemblée
- 03- Adoption de l'ordre du jour
- 04- Embauche d'un concierge
- 05- Affichage du poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e)
- 06- Période de questions
- 07- Levée de l'assemblée

01. CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

02. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte.

03- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU' un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE,



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

2017-12-345

Il est proposé par madame Claire Sarrazin
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

04- EMBAUCHE D'UN CONCIERGE

ATTENDU QUE le poste de concierge est devenu vacant suite à la démission écrite de madame Marilyn Rodney;

ATTENDU QUE, suite aux entrevues de sélection qui ont eu lieu, la municipalité désire embaucher madame Josée Provencher au poste de concierge avec le statut de personne salariée à l'essai tel que défini à l'article 2.03 de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-346

Il est proposé par M. Pierre Venne
Et résolu

D'embaucher madame Josée Provencher au poste de concierge avec le statut de personne salariée à l'essai tel que défini à l'article 2.03 de la convention collective;

Que la date du début d'emploi est fixé au 20 novembre 2017 ;

Que les conditions salariales et autres conditions sont régies par la convention collective en vigueur ;

Que le Conseil municipal souhaite la bienvenue à madame Josée Provencher et la meilleure des chances dans ses fonctions ;

Que copie de la présente résolution soit transmise à madame Josée Provencher;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

05- AFFICHAGE DU POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ADJOINT(E)

ATTENDU QUE suite au départ de la directrice générale le 10 novembre dernier, madame Marie-Claude Parent, qui occupait le poste de directrice générale adjointe, occupe maintenant le poste de directrice générale et secrétaire trésorière *par intérim*;

ATTENDU QUE le poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) est maintenant vacant ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-11-347

Il est proposé par madame Mélanie Laplante
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, *par intérim*, à faire les démarches nécessaires afin d'afficher le poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

06- PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions.

07- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-348

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à
22 :15 heures

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

«Je, Céline Geoffroy, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

Mme Marie-Claude Parent
Directrice générale adjointe
secrétaire-trésorière adjointe, *par intérim*